

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 12/01/2026 - 434 - 2011 B 01969 - 538 430 554 - A.D.S

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe SA 2024 INCOPIA

[illegible]

Exercice ouvert le	01 10 23	et clos le	30 09 24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A.D.S.	GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
98 BIS RUE DE COURBUISSON	DE MELUN
77920 SAINOIS-SUR-SEINE	18 DEC. 2025
SIRET 53843025400021	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
	DEPOSE LE

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à F du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes art 44 sexies-0 A ☐ Zone de revitalisation rurale art 44 quinquies ☐

Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐

Bassins d'emploi à redynamiser art 44 duodecies ☐ Zone de développement prioritaire art 44 septuies ☐ Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer : ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

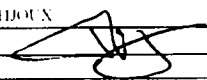
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

1- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPLA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Tél :		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Date 15/12/24 Lieu SAMOIS SUR SEINE	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Qualité et nom du signataire PRÉSIDENT HJOUX	
		Signature 	



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire annexe 3-2 simplifié
A la déclaration des impôts

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		A.D.S.		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		98 BIS RUE DE COURBUTSSON		77920 SAMOIS-SUR-SEINE	
SIRET		53843055400021			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				30092024	
		Brut		Amortissements-Provisions	
				Net	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	69 483	030	30 871
	Immobilisations financières * (1)	040	15	042	15
	Total I (5)	044	69 498	048	30 871
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052	
	Matières premières, approvisionnements en cours de production *	060		062	
	Marchandises *	064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes	068		070	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	072	3 678	074	3 678
	(2) { Autres* (3)	080	5 368	082	5 368
	Valeurs mobilières de placement	084		086	
	Disponibilités	092	15 868	094	15 868
	Charges constatées d'avance *	096		098	
	Total II	110	24 914	112	24 914
Total général (I + II)		110	94 412	112	63 540
PASSIF				Exercice N N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	800		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves { dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131	132	20 921		
	Report à nouveau	134	24		
	Résultat de l'exercice	136	11 233		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	40 978		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 094		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 591		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indique dans la case 169	169	5 897		
	Comptes courants d'associés	173	182		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	22 562		
Total général (I + II + III)		180	63 540		
RE-NVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors I.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01-SD

②

COMPTES DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 112 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A.D.S</u>		Exercice N clos le		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le		
				3	0	
				0	9	
				2	0	
				2	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {		215	214	
			217	218	77 552	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	36	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	77 588	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	279	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	2 000	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)			242	26 006	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	1 386	244	2 224	
	Rémunérations du personnel *			250	22 092	
	Charges sociales (cf. renvoi 580)			252	4 726	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39 I-2 al 3 du CGI)	253		254	8 631	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	551	262	86	
		Total des charges d'exploitation (II)		264	66 041	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	11 546		
Produits financiers (III) 280			294	314		
Charges financières (VI)			290			
Produits exceptionnels (IV)			300			
Charges exceptionnelles (VII) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (cf. 217 ci-dessus) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (cf. 218 ci-dessus) }		347	348	306		
Impôt sur les bénéfices * (VII)			310	11 233		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			312	11 233		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOI-SD)		324			
	Divers * (dont intérêts excédentaires des emprunts d'associés)	247	218	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
			342			
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexdecies)	986	ZLU (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 quinquies)	981	JLI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 sexdecies)	127	ZER (44 quinquies)	138		
	Basins d'emploi (44 quinquies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	311		
	ZIANG (44 quinquies)	315	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		655			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648			
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641			
	Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col 1	Déficit col 2	352	11 233	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables *		17 933	dont imputés sur le résultat		360	11 233
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col 1	Déficit col 2	370	0	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire article 312 - après Avis du Code général des impôts		Designation de l'entreprise		A D S		Néant ☐					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432	20 917	434		436	20 917		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	18 800	442		444		446	18 800		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	28 991	462		464		466	28 991		
	Autres immobilisations corporelles	470	775	472		474		476	775		
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15		
TOTAL		490	48 581	492	20 917	494		496	69 498		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522	176	524		526	176		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 609	532	191	534		536	10 800		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	10 857	552	8 264	554		556	19 120		
	Autres immobilisations corporelles	560	775	562		564		566	775		
TOTAL		570	22 240	572	8 631	574		576	30 871		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées vues de poste à poste - mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % *	15 % ou 12,8 % *	0 % *			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589			
Plus-values taxables à 19 % *				579	Régularisations	590	583	591	595		
TOTAL				596	585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - N01-SD

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 178 bis, IV, 219 I et 219 G du CGI, lorsque un état d'origine est joint au dossier, indiquant les montants de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire article 112 septies A bis du Code général des impôts		Designation de l'entreprise <u>ADS</u>				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées		600		602		604	
Amortissements dérogatoires		600		602		604	
Dont majorations exceptionnelles de 50 %		601		603		605	
Autres provisions réglementées *		610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation		630		632		634	
Sur immobilisations		630		632		634	
Sur stocks et en cours		640		642		644	
Sur comptes clients		650		652		654	
Autres provisions pour dépréciation		660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS ACTIFS ET A PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises			
Fonds commercial		681		683			
Autres Immob. incorp.		700		705			
Terrains		710		715			
Constructions		720		725			
Inst. techniques mat. et outillage		730		735			
Inst. générales agencement amén. div.		740		745			
Matériel de transport		750		755			
Autres immobilisations corporelles		760		765			
TOTAL		770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
1 Indemnités pour congés à payer							
2 charges sociales et fiscales correspondantes							
3							
4							
5							
6							
7							
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780					
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		17 933	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés				983		11 233	
Déficits reportables				984		6 700	
Déficits de l'exercice				860			
Total des déficits restant à reporter				870		6 700	
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI (dont cotisations facultatives - Modèle n° 1 de l'art. 154 bis du CGI)		325	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		326	
N° du centre de gestion agréé				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-RDS		326	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues avant d'avoir droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOI-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Designation de l'entreprise		A.D.S.		Néant ☐ *							
Exercice ouvert le		01/10/2023		et clos le		30/09/2024		Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376		1	
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								864			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310			
Frais déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								118			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + Total 2 - Total 3)		157	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEI). Si la V.A. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEI								117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022			
Effectifs au sens de la CVAE *								023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence								024			
Date de cessation											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 118 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée (ligne 143) portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces numéros figurent dans l'annexe n° 2033-E-SD-2024 sur la "Déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD sur la "Répartition des salaires".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

1

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

SIREN

538430554

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.D.S.

ADRESSE (voie) 98 BIS RUE DE COURBUISSON

CODE POSTAL 77920

VILLE

SAMOIS-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Denomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MONSIEUR Nom patronymique HJOUX Prénoms VINCENT
Nom marital HJOUX % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00
Naissance Date 29/07/1978 N° Département 93 Commune NOUILLY-SUR-MARNIE Pays France
Adresse N° 98 Bis Voie RUE DE COURBUISSON
Code Postal 77920 Commune SAMOIS-SUR-SEINE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénoms
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-N01-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2024 s'élevant à 11 232.56 euros de la manière suivante :

La somme de 11 232.56 euros au compte « autres réserves » .

Il est rappelé par le président, que les dividendes éligibles à l'abattement de 40% peuvent être taxés à la source avant d'être imposés au barème de l'impôt sur le revenu.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Le président précise que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant –dernière année, est inférieur à 50 000€ (associé célibataire) ou 75 000 € (en cas d'imposition, commune avec le conjoint).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUEES

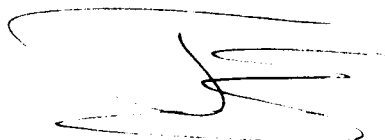
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants : NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, les associés prennent actes que les distributions intervenues au cours des trois derniers exercices se sont élevées à : NEANT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



CINQ RESOLUTION

L'assemblée générale approuve et entérine le montant de la rémunération brute perçu par Monsieur TIJOUX VINCENT, président, au cours de l'exercice clos le 30/09/2024, soit une somme de 22 092.33€

Les cotisations et prélèvements sociaux obligatoires et facultatifs afférents à cette rémunération sont pris en charge par la société au titre du complément de rémunération.

Les frais de déplacement sont pris en charge par la société.

Monsieur TIJOUX VINCENT possède un compte courant de 182.01€ au 30/09/2024 sans intérêt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

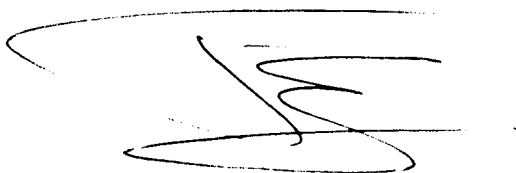
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente de séance et par tous les associés présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' or 'T' shape with a horizontal line extending to the right.